

Il y a trois ans, lorsque ces négociations ont débuté officiellement, notre gouvernement a formulé une ligne de conduite bien définie. Cette politique a été énoncée, dans sa forme la plus définitive, au cours de l'exposé budgétaire de 1964. L'hon. Walter Gordon à cette occasion s'est exprimé dans les termes suivants, et on me permettra cette longue citation:

"...On prévoit que (les négociations Kennedy) sur le commerce seront aussi importantes que les autres négociations commerciales tenues sous les auspices du GATT depuis la fin de la guerre. ...

"Évidemment, le Canada ne négociera pas en fonction de réductions tarifaires linéaires. Nos associés commerciaux ont admis qu'un tel régime ne conviendra pas à un pays comme le Canada. Nous viserons plutôt à un échange de concessions de valeur comparable. Voici quels devraient être, à mon sens, les principes directeurs de notre participation.

"Premièrement, le principe de la réciprocité. Entre les concessions accordées et les concessions obtenues, il doit y avoir un équilibre raisonnable déterminé en fonction des conséquences pratiques sur les échanges. En outre, il faut tenir compte de la mesure des redressements et des délais exigés pour adopter les réductions tarifaires en fonction des modifications touchant les ressources et la main-d'oeuvre.

"Une deuxième considération-clé est que le résultat de ces négociations doit contribuer à la croissance équilibrée de l'économie canadienne. Nous chercherons sûrement à élargir les débouchés pour nos exportations traditionnelles de matières premières et de denrées alimentaires. Toutefois les négociations porteront surtout sur les produits manufacturés et nous ne devons jamais oublier que l'expansion d'industries secondaires efficaces s'impose pour assurer des occasions d'emploi suffisantes à la force ouvrière croissante du Canada. C'est pourquoi nous chercherons à obtenir à l'étranger des réductions tarifaires spéciales qui ouvriront de nouveaux marchés d'exportation aux produits de nos industries secondaires. Cela leur permettra de réaliser de meilleures économies de progression, qui sont si importantes dans la réduction des prix de revient.

"Troisième considération d'importance: il doit y avoir un équilibre raisonnable entre les concessions consenties et celles qui sont obtenues pour les divers secteurs et les différentes régions de l'économie canadienne. Chacun des principaux secteurs de production devrait retirer des négociations certains avantages et faire son apport au succès de celles-ci. En général, il devrait en être de même des diverses régions.

"Une quatrième considération a trait à l'éclat de notre balance des paiements. Pour être fructueuses, les négociations tarifaires devraient aider tous les pays participants à devenir plus efficaces et plus productifs mais il est bien évident qu'elles ne sauraient les aider à améliorer leur balance des paiements. Dans notre situation, marquée par des déficits élevés et répétés du compte courant, nous devons veiller tout particulièrement à ce que les négociations tarifaires n'aggravent pas le problème de notre balance des paiements.

"Guidé par ces considérations, le Canada va jouer un rôle important dans les négociations Kennedy."